

POSTULAT

Auteur Guido Walker, CVPO
Objet Notification officielle des résultats des examens de maturité ou de fin d'apprentissage
Date 16.12.2016
Numéro 3.0303

Actuellement, les candidats aux examens de maturité ou de fin d'apprentissage reçoivent leurs résultats «promu» ou «non promu» souvent des semaines voire des mois après le dernier jour des épreuves. Si lesdits résultats sont publiés sur les pages internet concernées, cela ne constitue pas pour autant une notification officielle. Les candidats à ces examens et leurs proches se retrouvent ainsi dans des situations fâcheuses: obstacles de taille lors de l'intégration dans la vie professionnelle ou pour les démarches y relatives telles que recherche d'emploi, postulations, location de logement, réservation de vacances, planning familial, charges supplémentaires pour les allocations familiales, les décomptes de salaires, pour ne citer que quelques exemples.

Conclusion

La procédure administrative pratiquée actuellement dans le canton est dépassée, inefficace et d'une durée beaucoup trop longue. Dans le monde numérique d'aujourd'hui, les résultats des examens sont disponibles dès le dernier jour des épreuves. Le délai pour la notification officielle aux candidats doit être réduit au minimum et, si possible, et les résultats doivent être communiqués aux candidats le jour suivant, voire le prochain jour ouvrable, en mettant à profit l'ensemble des moyens techniques et en diminuant le travail administratif.